

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 15 novembre 2013

Déclaration liminaire de la fédération Force Ouvrière de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC-FP-FO)

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique,

Cette rentrée, cadrée, comme dans tous les services publics par la diminution des dépenses, s'est déroulée dans le cadre de la loi de refondation du ministre Peillon qui ouvre un processus de territorialisation de l'École et menace le statut national de fonctionnaire d'Etat des enseignants.

Nous avons donc eu une rentrée scolaire chaotique, avec une carte scolaire qui n'a pas été à la hauteur des besoins urgents des écoles, une application catastrophique des nouveaux rythmes scolaires, même si notre département y a grandement échappé, et une déréglementation du calendrier scolaire, ce chaos étant allé jusqu'au départ précipité du Directeur Académique !

Carte scolaire

Même si cette année la carte scolaire a été en rupture avec celles des années précédentes, la sérénité n'est pas au rendez vous. Quelle est la réalité de cette rentrée ?

Pour notre département, dans le 1^{er} degré, 144 postes ont été restitués alors que 285 ont disparu depuis 2008, ces chiffres ne tenant pas compte de la hausse démographique.

Nous sommes loin du compte, une grande partie des postes créés l'ayant été pour :

- les contrats aidés à 750 € financés par le ministère du travail,
- les emplois avenir professeur payés 900 €,
- les étudiants admissibles au concours, contractuels rémunérés avec une bourse améliorée,
- et enfin des lauréats du concours, qui après 5 ans d'étude non rémunérées sont privés de formation initiale et sont directement livrés sur le terrain.
- L'axe de la refondation de l'école "plus de maîtres que de classes" confisque de plus en plus de postes-classes.
- L'encadrement des jeunes collègues induit la création de "postes brigade stage" au détriment de "postes classe".

Cette année la rentrée s'est donc faite, une fois de plus, avec des classes surchargées, un déficit de postes dans les réseaux d'aide, une fin de mouvement dans de difficiles conditions, des intégrations d'élèves handicapés ou en grande difficulté sans AVS présents, bien que nommés.

Ces intégrations deviennent insupportables pour tous (l'enseignant, l'élève concerné et tous les autres) quand il faut attendre plusieurs semaines pour avoir la présence effective des AVS dans les classes.

Tout élève bénéficiant d'une notification d'AVS doit en bénéficier le plus rapidement possible et la scolarisation ne doit pas être imposée avant l'arrivée de ce personnel indispensable.

Il en est de même pour les aides à la direction. Tous les directeurs demandant la présence d'une aide à la direction doivent en bénéficier sans être obligé d'être tuteur.

L'obligation faite aux enseignants d'accepter le rôle de tuteur doit être levée.

Il faut que les délais beaucoup trop longs entre l'accord de pôle emploi et les arrivées dans les écoles soient supprimés.

Réforme des rythmes scolaires

Parallèlement à ce manque de moyens, la réforme des rythmes scolaires plane comme une menace au dessus des écoles du département alors que, fort heureusement, 97% des communes des Bouches du Rhône ont raisonnablement repoussé la mise en place de cette réforme à une date ultérieure.

Car, dans les autres départements, dans les communes où la réforme s'est mise en place à la rentrée, le constat est alarmant :

- désorganisation des écoles et des familles que cela engendre,
- fatigue des élèves,
- manque d'hygiène (les agents territoriaux étant employés à d'autres tâches) et de sécurité dans les écoles où tout le monde peut entrer au moment des activités périscolaires,
- désorganisation des salles de classes vouées à des usages multiples,

- atteintes à la laïcité par les subventions attribuées à des associations confessionnelles pour accueillir les élèves à la sortie des classes,
- remise en cause de la gratuité puisque les activités peuvent être payantes.

Ce n'est ni le manque de préparation ou de concertation, ni même le "flottement" de la mise en place de cette réforme, c'est son essence même qui en est la cause : la loi de la refondation de l'école, parce qu'elle annonce une **territorialisation de l'école du premier degré**, ne peut qu'avoir des conséquences néfastes :

- la remise en cause du statut des enseignants et en particulier celui des directeurs,
- la déréglementation du temps de travail de tous les personnels,
- la confusion entre le scolaire et le péri scolaire,
- la poursuite remise en cause de l'aide aux élèves en difficulté des maîtres E et G,
- la généralisation de la déréglementation et des inégalités, induite par les Pedt et les établissements à profil particulier "ECLAIR" ou autres ...

C'est parce qu'ils refusent cette destruction de l'école et de leur statut que les enseignants étaient massivement en grève ce jeudi 14 novembre, avec le soutien, souvent actif, des parents de leurs élèves et des agents communaux.

Deux communes dont celle de Crillon dans l'Oise sont sorties du dispositif et 55 communes de différents départements, dont la ville de Marseille, annoncent ne pas vouloir mettre en place la réforme en 2014 !

Un grand nombre de communes sont en attente, comme celle d'Aix qui déclarait en octobre ne pas vouloir rédiger de PEDT et attendre la premier conseil municipal de mai 2014 pour fixer les modalités des nouveaux rythmes.

Notre fédération s'adresse au ministre par l'intermédiaire du Préfet et du Directeur Académique pour exiger l'abrogation de la loi de la refondation de l'école et du décret sur les rythmes scolaires qui en découle.

Motion soumise au vote par la FNEC FP FO

Force est de constater que la réforme des rythmes n'apporte aucun bénéfice aux élèves et aux enseignants, perturbe l'organisation de la vie des familles, pose un problème de transfert de charges sur les municipalités et les familles et aggrave les inégalités territoriales. Le cadre inapproprié de la réforme est inacceptable.

Le CDEN des Bouches du Rhône réuni le 15 novembre se prononce pour le retrait du décret qui s'impose pour obtenir : la suspension de la réforme des rythmes, l'élaboration d'un projet s'appuyant sur l'expertise des personnels.

Journée de "rattrapage" du 13 novembre

Dans la continuité de la déréglementation, nous tenons à dénoncer l'obligation qui nous a été faite d'effectuer une journée gratuite de travail le mercredi 13 novembre, au nom de la récupération d'une journée déjà travaillée, celle du lundi 2 septembre.

De plus, ceci s'est fait dans la plus grande confusion, les services de la Direction Académique ayant entretenu la confusion par deux notes de service successives, faisant allusion aux vacances de la Toussaint.

Ce n'est qu'une semaine avant, après un rappel du rectorat que les choses ont pu être rétablies par le Directeur Académique Adjoint, contraignant les collègues à moduler dans l'urgence leur emploi du temps, et confirmant ce que notre fédération explique depuis le début, le 13 novembre est la récupération du lundi 2 septembre.

Notre fédération demande réparation pour cette journée de travail obligatoire effectuée et demande que ce mercredi 13 qui vient d'être travaillé le soit au titre du "pont de l'ascension" et que le mercredi 11 juin soit donc rayé du calendrier des jours travaillés.

Enfin, le DASEN en cette rentrée demandait aux IEN de rappeler dans les réunions de directeurs que les parents d'élèves accompagnateurs étaient assimilés à des auxiliaires de la fonction publique et qu'à ce titre le port du voile était interdit.

Nous nous étions élevés contre cette consigne qui mettait les directeurs d'école en première ligne contre certains courants de parents d'élèves. Malheureusement, la réalité des faits a rattrapé nos craintes, un directeur d'école à Aix en Provence vient, sur ce sujet, d'être agressé par des parents d'élèves mécontents qui l'ont bousculé provoquant ainsi un arrêt de travail de 10 jours !

Nous demandons donc une protection des collègues et la révision des consignes mettant en cause la sécurité des écoles.

Je vous remercie de votre attention.

Pour la FNEC FP FO, Ph ROMS SNUDI FO